

GROUPEMENT de DEFENSE SANITAIRE APICOLE de L'ESSONNE
GDSA 91 Président Yves BAUDRON 8 avenue Constance 91200 Athis-Mons
Tél : 06 79 46 50 92 E-mail : yves.baudron@gmail.com

La Lettre du Président

La saison 2022 a été très impactée par les périodes de canicules que nous avons connues. Le bilan est fortement contrasté selon les régions et emplacements. La raison en est simple : en période de déficit hydrique, beaucoup de plantes réputées nectarifères, réduisent ou stoppent leur production de nectar. Ceci est accentué en présence de sols drainants. Dans certaines localités, il a fallu nourrir durant l'été.

Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigri-thorax*) reste une préoccupation constante. Dans les ruchers où le piégeage de printemps a été correctement conduit, du 15 janvier à la fin février, beaucoup de fondatrices ont été détruites. Il est réapparu dans le courant de l'été et il est toujours d'actualité durant cet automne doux. Les muselières et filets de protection sont, bien sûr, toujours d'actualité. La vigilance est et doit rester constante. *Vespa mandarinae* n'est pas encore présent en Europe. Par contre, *Vespa orientalis* a été identifié dans le Midi et il va forcément remonter vers le Nord.

Notre vétérinaire-conseil, le docteur Odile Fage, est également la responsable scientifique du GDSA Ile-de-France. Ce qui est hautement favorable à l'harmonisation de nos actions respectives.

Comme à l'accoutumée la diffusion des spécialités sanitaires s'est faite à la satisfaction du plus grand nombre. Néanmoins, ainsi que nous l'avions annoncé, les remises tardives de commande au cabinet vétérinaire Veto N7 ne sont plus possibles. Il convient de respecter les jours précis de distribution mentionnés sur le bon de commande et sur notre site internet. La meilleure solution étant de commander tôt et d'être présent lors de l'Assemblée Générale afin de recevoir sur place ses produits de traitement. Je rappelle que seule une commande globale initiale nous permet de négocier des remises de prix de la part de nos fournisseurs et ainsi de vous offrir des tarifs plus intéressants. Aussi, je vous incite vivement à prévoir au plus tôt vos besoins dans les différentes spécialités.

Comme l'an passé, les GDSA de l'Isle de France vont refaire une commande groupée d'Apivar et d'Oxybee. Ces spécialités sont maintenues au même prix par Vété-pharma.

Je vous rappelle que vous avez jusqu'à la fin du mois de décembre pour effectuer la déclaration obligatoire de vos ruchers. Formulaire Cerfa 13995*04 ou plus simplement sur le site internet <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr> qui, aujourd'hui, est très fiable. Le récépissé de déclaration est obtenu immédiatement.



La cotisation annuelle reste maintenue à 15 €.

Bien sûr, les conseils portant sur le contrôle de *Varroa destructor* ainsi que toutes les bonnes pratiques apicoles qui conditionnent la vitalité des colonies restent de toute première actualité.

Cette année encore, grâce à l'engagement du Conseil Départemental de l'Essonne pour préserver les pollinisateurs nous sommes en mesure de proposer des spécialités à un prix d'appel.

Nos adhérents, ayant été, dans l'ensemble satisfaits du rapprochement des assemblées générales respectives du Save et du GDSA 91 nous allons reconduire cette année cette formule. Ces assemblées se tiendront le samedi 11 mars à Montlhéry. La matinée sera réservée au Save, l'après-midi, à 13 h 30 au GDSA 91. Des informations sanitaires seront présentées par notre vétérinaire.

Quelques dates à respecter :

- le 10 février 2023 : date limite de commande pour disposer des produits à l'AG,
- le samedi 11 mars 2023 à 13 h 30 AG du GDSA, dans la salle associative de Montlhéry (91310), parc Mirablon, boulevard Mouchy.

Quelques rappels :

- En bio, le traitement complémentaire avec acide oxalique est très hautement recommandé.
- Pour toutes informations, pensez à consulter notre site internet www.gdsa91.org.
- Les produits non retirés au 1er décembre ne sont plus disponibles.
- Pensez à commander les produits de printemps avec les produits d'été si vous en souhaitez.
- La tenue d'un registre d'élevage à pages fixes et numérotées est également obligatoire. Votre ordonnance doit s'y trouver ainsi que le récépissé de déclaration d'emplacement et tous les renseignements qui conditionnent la vitalité des colonies, entre autres achats de reines ou d'essaims. Il est utile d'y faire figurer les nourrissements.

Il est également possible de tenir un cahier d'élevage électronique sur smartphone. Voir : <https://beeperf.com/>

Comme par le passé, le bon fonctionnement de notre GDSA n'a été possible que par le dévouement de notre équipe de bénévoles. Qu'ils en soient très chaleureusement remerciés. De nouvelles candidatures pour renouveler partiellement notre Conseil d'Administration sont espérées.

Y. Bouclier